

Loto Canada

M. Chrétien: Pour répondre à cette question, le gouvernement du Québec a essayé d'obtenir l'approbation des autres provinces pour poursuivre la loterie après le mois d'août prochain; quelques-unes seulement ont accepté un autre tirage, après quoi elle devrait cesser. C'est pourquoi nous avons dû proposer la création d'une loterie nationale pour atteindre un objectif que tous semblent appuyer, sauf certains membres du parti du député. Il est singulier de voir que le représentant au gouvernement fédéral du parti qui, il y a quelques années, était en faveur d'une loterie dans les provinces de l'Ouest, c'est-à-dire en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique a mauvaise conscience lorsqu'on parle de créer une loterie nationale. Je suis assez surpris que ce parti fasse deux poids deux mesures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis contre toute loterie.

M. Malone: Ma question découle de l'inquiétude de certains secteurs de l'économie à propos de cette loterie; on en a déjà parlé. J'aimerais demander au ministre si l'on a essayé de voir à quel secteur de l'économie appartiennent les acheteurs de billets, s'il s'agit de gagne-petit ou de personnes de la classe moyenne. Je trouve cette question pertinente, car si le gouvernement se met à utiliser systématiquement les loteries pour recueillir des fonds, il passe d'un régime fiscal progressif à un régime régressif et frappe surtout les économiquement faibles.

M. Chrétien: Je crois que les acheteurs se recrutent dans toutes les classes de la société. De façon générale, celui qui touche un revenu annuel de \$5,000 et achète un billet utilise une plus grande partie de son revenu pour payer ce billet que celui dont le revenu annuel est de \$50,000. Je pense que le fardeau est plus lourd pour les économiquement faibles que pour les mieux nantis, parce que les gens n'achètent pas habituellement des quantités de billets mais seulement un ou deux.

[Français]

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, en tant que député de la région montréalaise, je tiens à remercier le ministre de sa décision de reconduire la Loterie olympique pour une période de trois ans.

A la lumière du succès incroyable remporté par la Loterie olympique, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si des prévisions ont été faites quant au montant qui pourrait ainsi être alloué au financement du déficit olympique sur une période de trois ans, à même les revenus de la future loterie canadienne?

M. Chrétien: Le montant?

M. Lachance: ... les prévisions des montants?

M. Chrétien: Voici, monsieur le président, cela dépend vraiment du succès de cette loterie et il y a deux éléments dont il faut tenir compte.

Premièrement, la loterie nationale que nous voulons établir comportera quatre tirages par année au lieu de trois, et je ne sais pas si, avec quatre tirages par année, le nombre de billets vendus à chaque tirage diminuera. Deuxième-

[M. Rodriguez.]

ment, quant aux revenus, un certain montant inconnu à ce moment-ci devra être versé pour combler, s'il y a lieu, le déficit des Jeux du Commonwealth, à Edmonton. Alors, la combinaison de ces deux éléments crée une certaine incertitude, mais nous pouvons dire que cela devrait se situer approximativement à 300 millions de dollars.

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je veux profiter de l'occasion pour remercier l'honorable président du Conseil du Trésor de l'initiative dont il fait preuve aujourd'hui, et je suis certain que ce sentiment est partagé par l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald). J'aimerais demander au président du Conseil du Trésor quel pourcentage des 82.5 p. 100 qui devaient être utilisés pour le financement des Jeux de 1976 et de 1978 sera alloué aux Jeux d'été de 1976 et aux Jeux du Commonwealth et, d'autre part, si ces fonds serviront à la fois les dépenses en frais administratifs et les immobilisations qui sont faites pour assurer la tenue des Jeux.

M. Chrétien: Monsieur le président, je viens de dire que je ne sais pas exactement quel montant sera attribué aux Jeux du Commonwealth à Edmonton, d'autant plus que nous avons déjà mis sur pied un programme d'aide assez substantiel pour ces Jeux. Quant à l'argent proprement dit, soit les revenus, ils serviront à payer le déficit des Jeux olympiques. Évidemment, le COJO lui-même se sera autofinancé, c'est-à-dire que l'organisation des Jeux olympiques se financera elle-même. Je crois que le déficit sera encouru surtout dans l'établissement de l'infrastructure nécessaire pour la tenue des Jeux, et l'argent sera affecté au déficit de l'infrastructure parce que, comme je l'ai dit, le COJO avec les programmes d'autofinancement tels que les timbres, la monnaie et la loterie, aura réussi à s'autofinancer lui-même.

* * *

[Traduction]

● (1550)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 3843, 3844, 3854, 4094, 4095, 4932, 4960, 4966, 5065 à 5074 incl., 5111, 5137, 5218, 5238, 5256, 5331 à 5334 incl., 5364 et 5365.

[Texte]

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'Î.-P.-É.

Question n^o 3843—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Au sujet du secteur des pêches du Programme général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, quelles dispositions a-t-on prises pour réaliser les objectifs du Programme de développement des pêches, notamment pour a) mettre au point des mesures de contrôle de la qualité, b) surveiller la qualité sur le marché, c) appliquer les mesures de contrôle anti-pollution à l'utilisation de produits avariés?